Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2023 et du Compte Administratif 2022

Les grandes lignes du Budget Primitif 2023 ont été définies lors du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 2 mars 2023.

Au cours de la séance du 6 avril 2023 et après avoir pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal sera amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 et a adopté le Budget Primitif 2023, voté par chapitre.

I - Le Compte Administratif 2022

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections sont les suivantes :

a) Section de fonctionnement :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **16 749 224,41 €** en 2022.

Les dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **12 532 598,01€**, soit un taux de réalisation de **74,83%.**

Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **13 594 453,24 €**, soit un taux de réalisation de **104,86%.**

b) Section d'investissement :

Prévues à hauteur de **8 299 232,42 €** en 2022, les dépenses de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **2 902 440,84 €.**

En dépenses, les restes à réaliser s'élèvent à **252 593,60 €.**

Ils ne tiennent pas compte des engagements non soldés résultants de l'exécution de la Programmation pluriannuelle des investissements, qui font l'objet d'une réinscription sur l'exercice suivant.

Prévues à hauteur de **7 962 467,35 €** en 2022, hors résultat reporté, les recettes de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **3 020 610,03 €.**

Les restes à réaliser de recettes s'élèvent à **1 465 135,50 €.**

Le compte administratif de l'exercice 2022 peut se résumer ainsi :

BALANCE GENERALE DU BUDGET - DEPENSES				
Dépenses de l'exercice				
Chap.	**FONCTIONNEMENT**	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	**11 299 856,57 €**	**1 232 741,44 €**	**12 532 598,01 €**
011	Charges à caractère général	3 309 191,41 €	0,00 €	3 309 191,41 €
012	Charges de personnel	6 683 191,87 €	0,00 €	6 683 191,87 €
014	Atténuation de produits	342 649,00 €	0,00 €	342 649,00 €
65	Autres charges gestion courante	876 941,77 €	0,00 €	876 941,77 €
66	Charges financières	58 744,83 €	0,00 €	58 744,83 €
67	Charges exceptionnelles	29 137,69 €	0,00 €	29 137,69 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 232 741,44 €	1 232 741,44 €

Chap.	**INVESTISSEMENT**	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses d'investissement	**2 902 440,84 €**	**0,00 €**	**2 902 440,84 €**
16	Remboursement emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	498 991,43 €	0,00 €	498 991,43 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	380 977,06 €	0,00 €	380 977,06 €
21	Immobilisations corporelles	875 350,84 €	0,00 €	875 350,84 €
23	Immobilisations en cours	1 147 121,51 €	0,00 €	1 147 121,51 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	12 532 598,01 €	0,00 €	12 532 598,01 €
INVESTISSEMENT	2 902 440,84 €	0,00 €	2 902 440,84 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET - RECETTES				
Recettes de l'exercice				
Chap.	**FONCTIONNEMENT**	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	**13 594 453,24 €**	**0,00 €**	**13 594 453,24 €**
013	Atténuation de charges	67 057,89 €	0,00 €	67 057,89 €
70	Produits des services	761 214,63 €	0,00 €	761 214,63 €
73	Impôts et taxes	10 664 094,32 €	0,00 €	10 664 094,32 €
74	Dotations et participations	1 884 485,12 €	0,00 €	1 884 485,12 €
75	Autres produits gestion courante	116 453,80 €	0,00 €	116 453,80 €
77	Produits exceptionnels	101 147,48 €	0,00 €	101 147,48 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chap.	**INVESTISSEMENT**	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes d'investissement	**1 787 868,59 €**	**1 232 741,44 €**	**3 020 610,03 €**
10	Dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	331 628,66 €	0,00 €	331 628,66 €
13	Subventions d'investissement	454 689,93 €	0,00 €	454 689,93 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 550,00 €	0,00 €	1 550,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 232 741,44 €	1 232 741,44 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	13 594 453,24 €	**R002 3 785 191,41 €**		**17 379 644,65 €**
INVESTISSEMENT	3 020 610,03 €	**R001 336 765,07 €**	**R1068**	**3 357 375,10 €**

En conclusion de quoi, le résultat net global de l'exercice 2022 se décrit de la manière suivante :

RESULTAT NET GLOBAL	
FONCTIONNEMENT	**2022**
Recettes	13 594 453,24 €
Dépenses	12 532 598,01 €
Excédent de clôture de l'exercice	1 061 855,23 €
Excédent de clôture N-1	3 785 191,41 €
Total	4 847 046,64 €
INVESTISSEMENT	**2022**
Recettes	3 020 610,03 €
Dépenses	2 902 440,84 €
Excédent de clôture de l'exercice	118 169,19 €
Excédent de clôture N-1	336 765,07 €
Total	454 934,26 €
RESTE A REALISER	**2022**
Recettes	1 465 135,50 €
Dépenses	252 593,60 €
Solde des RAR	1 212 541,90 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	**1 180 024,42 €**
RESULTAT CUMULE	**5 301 980,90 €**
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	**6 514 522,80 €**

II - Le Budget Primitif 2023

Les équilibres du BP 2023 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement : 18 694 469,64 euros**
- **Section d'investissement : 13 876 788,54 euros**

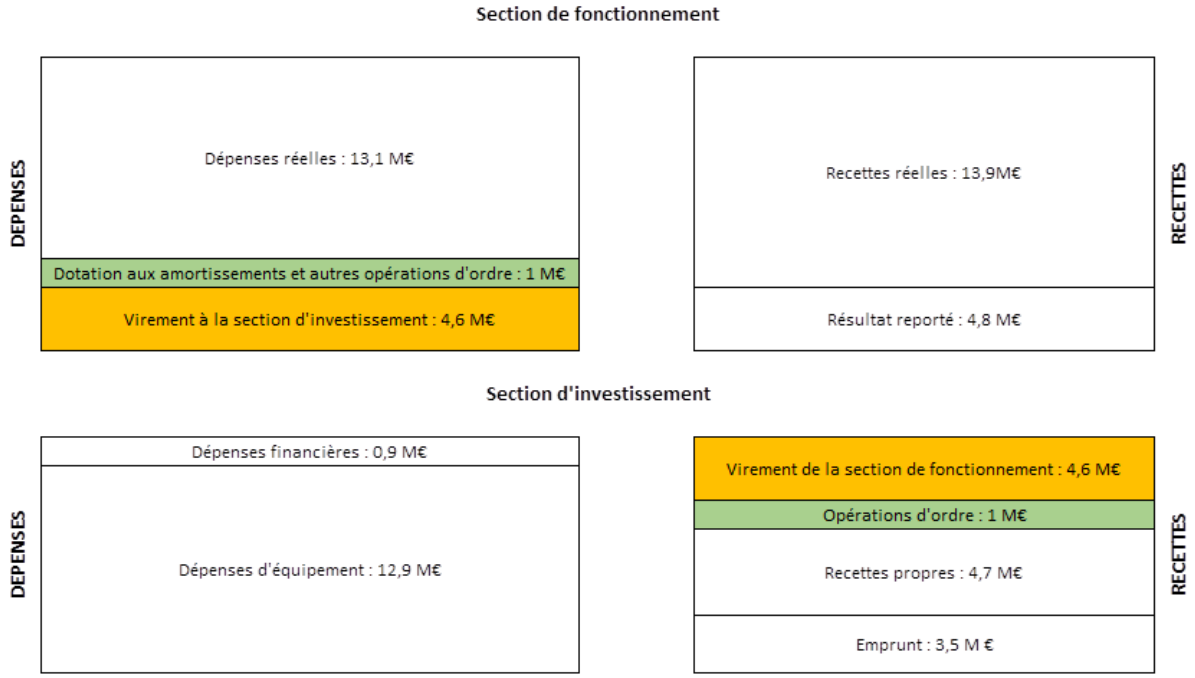

Présentation synthétique par grande masse du BP 2023

Présentation des principaux indicateurs financiers – BP 2023

	BP 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	13 094 000 €
Recettes réelles de fonctionnement, y compris résultat reporté	18 694 000 €
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette et charges exceptionnelles)	12 995 000 €
Epargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement)	5 600 000 €
Intérêts de la dette	77 000 €
Epargne Brute (ou autofinancement brut)	5 523 000 €
Capital de la dette	384 000 €
Epargne nette ou disponible (ou autofinancement net)	5 139 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 13 093 990,84 euros. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 847 423,00 euros.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible que la commune peut affecter aux dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette. Elle atteint un montant d'environ 5 139 000 euros au budget primitif 2023.

Au sujet de l'exercice 2023, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite **souscrire un emprunt de trois millions et demi d'euros** pour boucler le financement investissements.

La mobilisation de cet emprunt – suivant un certain nombre de conditions (temporalité, taux d'intérêt, date de mobilisation) - pourrait nous amener aux ratios suivants :

En milliers d'euros	***Au 31/12/2022***	***Estimation au 31/12/2023***
Encours de la dette au 01/01	3 790	4 291
Annuité en capital de la dette	499	384
Encours de la dette au 31/12	4 291	7 407
Montant des intérêts au 01/01	58	77
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	2,0	2,7
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	1,8	1,6
Charge de la dette	3,7%	2.8%

* hypothèse de mobilisation d'un emprunt d'un montant de trois millions et demi d'euros sur 20 ans avec un taux fixe de 3%.

L'extinction de la dette serait portée à 2043. Comme on peut le constater, la mobilisation de cet emprunt de trois millions et demi d'euros ferait évoluer **le ratio de la dette par habitant à 620 euros**, à population constante, au 31 décembre 2023 pour la Ville de Maizières-lès-Metz.

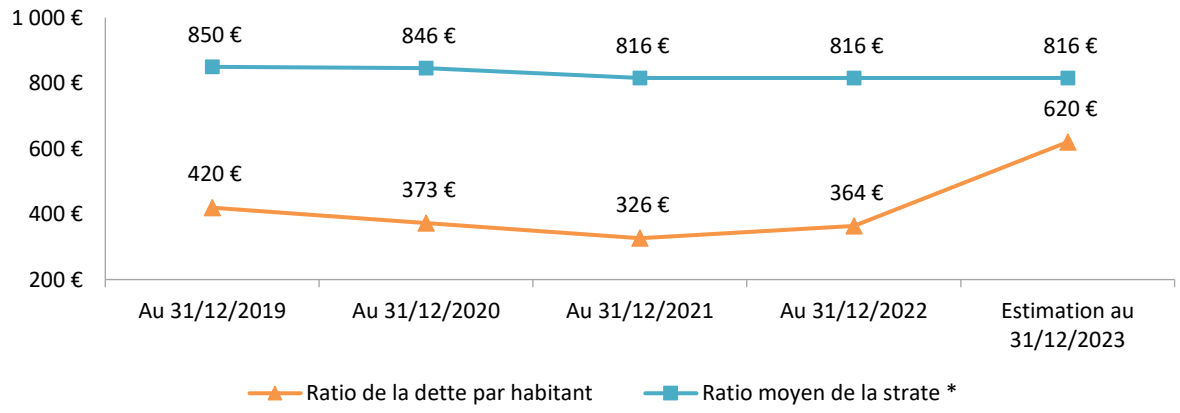

Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2023 - Estimation. Le ratio moyen de la strate au 31/12/2022 n'est pas encore communiqué. Donnée identique qu'au 31/12/2021 en 2022 et 2023.

a) Section de fonctionnement

1. des dépenses de fonctionnement

L'équilibre de la section s'établit à **18 694 469,64 euros.**
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 13 093 990,86 euros.

Présentation synthétique des dépenses de fonctionnement par domaines d'intervention ou par services – BP 2023 – montant en euros :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES	***8 337 986,00***
Rémunérations, formations et indemnités des élus	7 354 593,00
Direction Générale	308 810,00
Informatique	73 670,00
Moyens et Marchés Publics	600 913,00
EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT	***985 856,00***
Service culturel	110 960,00
Conservatoire	24 716,00
Médiathèque	44 485,00
Périscolaire et Extrascolaire	391 540,00
Jeunesse et Sports	22 365,00
Communication	168 530,00
Subventions culturelles et divers	63 460,00
Subventions sports	159 800,00
TECHNIQUE	***1 873 867,00***
Services techniques et espaces verts	1 867 517,00
Urbanisme	6 350,00
PROXIMITE ET POPULATION	***7 935,00***
Etat-civil - Population	1 500,00
Police Municipale	6 435,00
Service de la Gestion Urbaine de Proximité	-
SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES	***830 607,00***
Subvention au CCAS	400 000,00
Relais Petite Enfance	9 820,00
Emploi – Prévention - Santé	21 728,00
Affaires scolaires	399 059,00
FINANCES	***6 658 218,64***
Charge de la dette et autres frais financiers	85 524,86
Fonds de péréquation intercommunal et communal	350 000,00
Contribution aux syndicats intercommunaux	20 150,00
Divers	6 202 543,78
TOTAL DEPENSES	**18 694 469,64**

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 18 694 469,64 euros au BP 2023.
Les recettes réelles de fonctionnement représentent 13 847 423 euros

Présentation synthétique des recettes de fonctionnement en euros – BP 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
IMPOTS	***4 445 000***
Compensations fiscales	***877 359***
AUTRES TAXES	***479 510***
DOTATIONS	***527 546***
DGF	239 000
DSU	143 000
Dotation nationale de péréquation FNGIR	126 230
Autres dotations	19 316
DOTATIONS INTERCOMMUNALES	***6 111 837***
SUBVENTIONS	***482 200***
CAF	355 600
Autres participations de l'Etat et FCTVA	43 200
Participations du Département	51 100
Autres participations	32 300
PRODUITS D'EXPLOITATION	***857 071***
Redevance périscolaire	345 000
Redevances à caractère culturel	156 897
Loyers et autres produits de gestion courante	114 108
Autres redevances	241 066
PRODUITS EXCEPTIONNELS	***36 900***
ATTENUATION DE CHARGES	***30 000***
Opérations d'ordre	-
Résultat antérieur	4 847 046,64
TOTAL RECETTES	**18 694 469,64**

Les flux financiers avec la Communauté de Communes Rives de Moselle ne devraient pas connaître d'évolution majeure cette année.

La Dotation Forfaitaire, composante de la DGF, devrait s'établir autour de 239 000 euros et la Dotation de Solidarité Urbaine autour de 143 000 euros.

En termes de fiscalité directe locale, les taux d'imposition et le pourcentage des abattements resteront strictement identiques à ceux de l'année dernière.

La prévision issue du produit de la fiscalité directe locale s'établit à 4 445 000 euros.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a acté la **suppression échelonnée et intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour laquelle la Ville perd ainsi son pouvoir de taux.**

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.

Ainsi, le taux de référence de TFPB de la ville de Maizières-lès-Metz est de 31,12% depuis 2021.

b) La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont réparties suivant le tableau ci-dessous :

Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – BP 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
Restes à réaliser	1 465 135,50
FCTVA	320 000,00
Taxe d'aménagement	100 000,00
Produit des amendes de police	25 000,00
Subventions	86 240,00
Cessions	2 325 000,00
Emprunts	3 500 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	***7 821 375,50***
Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement	4 600 478,78
Recettes d'ordre - Amortissements	1 000 000,00
Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE	***5 600 478,78***
Résultat d'investissement reporté	454 934,26
TOTAL RECETTES	**13 876 788,54**

Les recettes d'investissement sont abondées par un **virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, marge dégagée de l'autofinancement de la section de fonctionnement de près de 4,6 Millions d'euros.**

Le haut niveau de restes à réaliser de recettes affiché (1 465 135 euros) démontre le dynamisme de la Ville dans la recherche de cofinancement de ses projets, en sus des subventions nouvellement inscrites au budget et participe activement à l'équilibre de la section.

Le BP 2023 indique un montant de cessions élevé, qui s'établit à 2 325 000 euros. En effet, des négociations aboutissent concernant la vente de l'ancienne Maison de l'Emploi, l'ancienne Maison de la Solidarité et l'ancienne école maternelle De Lattre. A ces ventes s'ajoutent des ventes au profit de Maiziérois ou encore de l'emprise SORELOR au sein de la ZIL Nord, comme acté en fin d'année dernière (1 200 000 euros).

2.Les dépenses d'investissement

En matière d'investissement, le Budget Primitif 2023 prévoit un niveau d'investissement qui est élevé (**l'équilibre de la section s'établit à 13 876 788,54 euros**).

Présentation synthétique des dépenses d'investissement en euros – BP 2023

Dépenses de l'exercice + restes à réaliser				
Chapitre	**Libellé**	**Opérations réelles**	**Opérations d'ordre**	**TOTAL**
	Dépenses d'investissement	**13 876 788,54 €**	**- €**	**13 876 788,54 €**
10	Dotations, Fonds divers et réserves			- €
16	Emprunts et dettes assimilées	385 550,00 €		385 550,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 617 852,11 €		1 617 852,11 €
204	Subventions d'investissement	61 000,00 €		61 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 833 914,97 €		3 833 914,97 €
23	Immobilisations en cours	7 478 471,46 €		7 478 471,46 €
27	Autres immobilisations financières	- €		- €
020	Dépenses imprévues	500 000,00 €		500 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		- €	- €

Le budget primitif 2023 consacre une enveloppe de 2 077 638 euros dédiée aux investissements hors PPI.

3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Pour cet exercice, **la Ville a prévu 6 819 557,34 euros d'investissement dans son (PPI).**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP.

Dès lors, les autorisations de programme – AP - sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Sur les onze autorisations de programme existantes, trois arrivent à leur terme. Il s'agit des programmes "Création d'une Maison d'assistants maternels", "Création d'une passerelle au pont Demange" et "Aménagement du Centre-Médico-Social pour accueillir la police municipale". Leur clôture interviendra donc au cours de l'exercice, après actualisation de leur montant.

En 2023, aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'Assemblée et les projets resteront dans le même périmètre que ceux votés en 2021.

2023 et 2024 seront des années denses en termes de mobilisation des dépenses d'investissement, en raison du retard pris par les projets lors de la crise sanitaire de la Covid-19 et des problématiques de pénurie de certains matériaux.

De plus, à la suite du lancement de procédures de mise en concurrence d'opérations d'envergure inscrites au PPI, des lots ont dû être déclarés infructueux, faute de candidature. Cela a généré un retard lié à la relance partielle de la procédure et la sollicitation d'entreprises dans le cadre des marchés négociés ensuite de gré à gré, afin de mener à bien l'ensemble des projets essentiels pour renforcer la qualité de vie, notamment celle des plus jeunes. Ces facteurs cumulés ont bousculé le calendrier de réalisation initial et ont imposé un décalage de la mobilisation des crédits sur les exercices à venir.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que la conjoncture économique actuelle marquée par une forte inflation n'épargne pas les projets d'envergures portés par la Ville de Maizières-lès-Metz. Ainsi, on peut constater une forte augmentation des prix des marchés de travaux conclus par rapport aux montants prévisionnels des études d'avant projets définitifs pour différents chantiers : hausse de 382 000 euros pour le COSEC, de 278 000 euros pour le périscolaire Sainte-Marie et de 570 000 euros pour le bâtiment du Parc Dany Mathieu.
Une modification des autorisations de programme, tenant compte de la hausse des enveloppes dédiés à ces projets, est donc nécessaire. L'autorisation de programme pour la construction du groupe scolaire et du périscolaire au Val Maidera est également réajustée à la suite de la clôture de la phase Avant-Projet Sommaire (APS).

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 23,2 millions d'euros ses investissements (PPI sur l'ensemble de la période), œuvrant ainsi à améliorer le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

Les autres modifications porteront essentiellement sur des ventilations de crédits de paiement pour tenir compte de l'avancement opérationnel des travaux.

Les autorisations de programmes et crédits de paiements ouverts par opération sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros.

INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant total des autorisations de programme votées au 12/12/2022	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme au 06/04/2023	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026	Restes à financer (exercices 2023 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie	5 979 866,86 €	-1 718 105,80 €	4 261 761,06 €	4 064 868,78 €	196 892,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	196 892,28 €
	0,00 €	1 718 105,80 €	1 718 105,80 €	0,00 €	204 107,72 €	502 136,00 €	500 000,00 €	511 862,08 €	1 718 105,80 €
Création d'une Maison d'Assistants Maternels	365 874,37 €	-24 303,61 €	341 570,76 €	341 570,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Création d'une passerelle au Pont Demange	2 658 516,99 €	-19,17 €	2 658 497,82 €	2 658 497,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	6 505 500,00 €	3 680 349,00 €	10 185 849,00 €	229 449,50 €	338 829,50 €	5 121 500,00 €	4 496 070,00 €	0,00 €	9 956 399,50 €
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	2 047 302,94 €	466 233,69 €	2 513 536,63 €	1 128 357,16 €	1 385 179,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 385 179,47 €
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu	1 421 633,71 €	769 925,89 €	2 191 559,60 €	91 802,93 €	2 099 756,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 099 756,67 €
Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu	2 407 344,00 €	666 756,69 €	3 074 100,69 €	740 935,86 €	2 333 164,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 333 164,83 €
Réaménagement du quartier Kennedy	4 787 733,02 €	23 842,62 €	4 811 575,64 €	40 240,12 €	15 517,50 €	2 424 923,23 €	2 330 894,79 €	0,00 €	4 771 335,52 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	600 000,00 €	-205 772,15 €	394 227,85 €	182 488,08 €	211 739,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	211 739,77 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales	969 692,08 €	-38 435,60 €	931 256,48 €	430 060,68 €	16 960,00 €	104 000,00 €	190 000,00 €	190 235,80 €	501 195,80 €
Aménagement du Centre Médico Social pour accueillir la Police Municipale	131 786,25 €	-202,20 €	131 584,05 €	114 174,45 €	17 409,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 409,60 €
TOTAL	**27 875 250,22 €**	**5 338 375,16 €**	**33 213 625,38 €**	**10 022 446,14 €**	**6 819 557,34 €**	**8 152 559,23 €**	**7 516 964,79 €**	**702 097,88 €**	**23 191 179,24 €**